



Problème remboursement apl versée au propriétaire

Par **carinec75**, le **30/10/2009** à **18:09**

Bonjour, rnLa Caf a versé à mon propriétaire l'APL en 3 fois (je ne suis restée que peu de temps dans le logement) mais comme je n'étais pas informée du montant et que je payais mon loyer par virement automatique, j'ai payé tous les mois entiers. Ça devait être régularisé avec mon propriétaire hors j'ai déménagé. J'ai récupéré ma caution intégrale au bout des 2 mois légaux mais je n'ai pas récupéré le montant de l'APL (306.40 euros payés en juin, juillet, août). rnDepuis que j'ai reçu le chèque de caution, j'essaie de contacter par téléphone le propriétaire mais il ne me répond jamais. Je lui ai laissé 3 messages mentionnant la somme qu'il me devait mais à ce jour, rien du tout! rnQuelles sont les démarches à entreprendre pour qu'il me rembourse ? rnMes relevés bancaires attestent que je payais le loyer intégralement et mes relevés caf qu'ils lui ont versé l'apl. rnrnMerci pour vos réponses

Par **luluh36**, le **31/10/2009** à **19:33**

Commencez par lui envoyer un courrier réclament les sommes dues par lettre recommandée avec accusée de réception et menacez le de faire appel à un huissier. Je pense que ça le fera réfléchir vite fait car les frais d'huissiers seront à sa charge !

Par **Tisuisse**, le **07/11/2009** à **18:34**

carinec75 a écrit le 07.11.2009 :rnrnBonjour, rnLa Caf a versé directement l'apl à mon ancien

propriétaire alors que je versais intégralement le loyer (par virement bancaire). Il devait me rendre cet argent avec la caution. Hors je n'ai reçu que la caution à la fin des deux mois suivant la remise des clefs. rnDepuis, il ne répond plus au téléphone, je lui ai envoyé il y a 7j un recommandé avec accusé de réception pour lui re-signaler cette dette. J'ai reçu l'accusé il y a 4j, donc il a bien eu le courrier. rnCombien de temps dois-je attendre sans nouvelle de sa part pour faire quelque chose administrativement pour récupérer mon argent ? rnQue dois-je faire ? Dépôt de plainte, lettre à la caf, huissier, avocat ???? rnMerci pour vos réponsesrn_____rnJeetendra a répondu, le même jour :rnADIL DU NORD rn0825 34 12 63 rnDu lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 rnLe samedi de 9h00 à 12h00 rnBonjour, l'argent de l'apl l'ancien propriétaire doit vous le restituer le plus rapidement possible, il n'a pas à garder cet argent, contactez l'Association ADIL du nord, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des locataires et vous aideront à faire respecter vos droits, tenez bon, bon week-end à vous.rn_____rnncarinec75 achève la discussion, toujours ce même jour, par :rnMerci beaucoup pour votre réponse, je vais les contacter dès aujourd'hui par mail. Je ne connaissais pas cette association.

Par **Tisuisse**, le **07/11/2009 à 18:41**

A carinec75 :rnMerci de ne pas ouvrir une autre file de message afin de ne pas créer de doublons d'autant qu'une réponse vous avait été proposée.rnCordialement.

Par **carinec75**, le **07/11/2009 à 19:14**

Oui, c'est que je souhaitais reprendre le message initial, mais je n'ai pas su le retrouver.rnUn message d'erreurs apparaît lorsque je clique sur le nombre de messages que j'ai postés.